

Aménagement circulation et stationnement

Cérémonie du 14 juillet

QUAI DU GENERAL DE GAULLE (D751), sur le parking du Kiosque.

Du 12 juillet à 22h au 14 juillet à 16h :

- La circulation des véhicules est interdite.
- Le stationnement des véhicules est interdit.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0185

Organisation d'un concert en terrasse

RUE DU ROCHER DES VIOLETTES

Du 14 juillet à 12h au 15 juillet à minuit :

- La circulation des véhicules est interdite

Référence arrêté municipal n°26-AT-0186

CONTACT

Mairie d'Amboise
02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr